

FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

Page 1 of 5

TCELL - Blue Splash

Révision 4
Date de révision 3-Oct-2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit TCELL - Blue Splash
TCell.

Usage prévu Module de fragrance conçu pour le système automatique de la marque.

Société Technical Concepts International Ltd
The Neutralle Centre
Culley Court
Orton Southgate
Peterborough
PE2 6WA
United Kingdom
sds@technical-concepts.co.uk
www.technicalconcepts.co.uk

Téléphone +44 (0)870 568 6824

Télécopie +44 (0)870 225 8390

Service de renseignement: Technical Services Department.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Risques majeurs Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Inflammable Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Système de classification: La classification est conforme aux listes CE actuelles. Toutefois, elle est complétée par des informations en provenance d'ouvrages techniques et de fournisseurs.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description Une composition constituée de produits de synthèse et de produits naturels.

Composants dangereux

	Conc.	CAS	EINECS	Symboles/Phrase(s) de risque
D-Limonene	1-10%	5989-27-5	227-813-5	R10 Xi; R38 R43 N; R50/53
Dodecanal	0-0.5%	112-54-9	203-893-6	Xi; R38 N; R51/53
1-(2-Tert-butyl cyclohexyloxy)-2-butanol	0-0.5%	139504-68-0	412-300-2	N; R51/53
Octahydro-5-methoxy-4.7-methano-1H-Indene-2-carboxaldehyde	0.5-1%	86803-90-9		Xi; R36-43 N; R51/53
Linalool	1-10%	78-70-6	201-134-4	Xi; R38
Pinenes	0-0.5%			Xn; R65 Xi; R43 N; R50/53

Informations supplémentaires: Le texte intégral relatif aux Phrases de risque mentionnées dans cette partie est présenté en Section 16.

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau	Ôter les vêtements contaminés. Laver tous les vêtements contaminés avant de les réutiliser. (Se) laver immédiatement abondamment avec de l'eau et du savon. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Ingestion	(Se) rincer abondamment la bouche. Consulter un médecin.
Informations générales	Bien prendre connaissance des consignes sur les risques et la sécurité (section 15).

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agent d'extinction	Dioxyde de carbone (CO2) Mousse résistante à l'alcool. Ne PAS utiliser jet d'eau.
Risques d'incendie	Oxydes de carbone. Dioxyde de carbone (CO2)
Matériel de protection	Porter un vêtement de protection approprié. Porter un équipement de protection approprié.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Appareil respiratoire autonome. Porter un équipement de protection approprié. Évacuer le personnel vers une zone sûre. Tenir les membres du personnel éloignés de la zone où a été renversé du produit.
Précautions environnementales	Ne pas laisser de produit non dilué ou de grandes quantités de produit s'infiltrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau ou le réseau d'assainissement. Ne pas laisser le produit contaminer le sous-sol.
Méthodes de nettoyage	Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et les sources d'ignition. Prévoir une ventilation adéquate. Absorber les composants liquides avec un matériau agglomérant pour liquide (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Bien appliquer les pratiques d'hygiène industrielle et de bonne fabrication, assurer une bonne aération Ne pas boire, manger ou fumer pendant la manipulation. Respecter une bonne hygiène personnelle. Porter un équipement de protection approprié.
Stockage	Respecter la réglementation officielle relative au stockage des emballages inflammables. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer. Ne pas ouvrir le produit avec force ni le jeter dans le feu, même après emploi. Ne pas stocker avec agents oxydants puissants. Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil, acides forts.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ingénierie	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.
Contrôles de l'exposition professionnelle	Le produit ne contient pas de quantités significatives de matériaux à valeurs critiques exigeant d'être surveillés sur le lieu de travail.
Protection des voies respiratoires	Pas nécessaire normalement.
Protection des mains	Se laver les mains après avoir manipulé le produit.
Protection des yeux	Éviter le contact avec les yeux.
Matériel de protection	Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Description	Liquide.
Couleur	Ambre.
Odeur	Caractéristique.
pH	Aucune donnée disponible sur ce produit.
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible sur ce produit.
Point d'éclair	39°C
Explosif	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Densité relative	0.886 g/cm ³
Solubilité dans l'eau	légèrement soluble dans l'eau.
Température d'auto-ignition	Le produit n'est pas explosif. Toutefois, des mélanges d'air et de vapeur explosifs peuvent se former.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Ne se décompose pas si stocké et utilisé conformément aux recommandations.
Conditions à éviter	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer. Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil.
Produits à éviter	Agents oxydants puissants. Acides forts.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone. Dioxyde de carbone (CO ₂)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	Aucune donnée disponible sur ce produit.
Sensibilisation	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	Si les consignes d'utilisation sont respectées aucun problème d'accumulation ne sera à déplorer pour l'environnement.
Accumulation biologique	Ne s'accumule pas biologiquement.
Informations supplémentaires	Ne pas laisser de produit non dilué ou de grandes quantités de produit s'infiltrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau ou le réseau d'assainissement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations générales	Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.
Élimination du conditionnement	Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

ONU 1169 **Groupe de conditionnement** III
Catégorie 3 **N° Id danger:** 30
Nom de transport exact eXTRACTS, AROMATIC, LIQUID.

Remarques: ONU 1169 doit être placé dans l'étiquette en forme de losange.
 Les marchandises entrant dans la catégorie "quantités limitées", elles ne sont donc pas soumises à la réglementation imposée par l'ADR. Vérifier le droit local en matière de transport national.

IMDG

ONU 1169 **Groupe de conditionnement** III
Catégorie 3 **Polluant marin** NO
Code EmS F-E S-D

Remarques: "Matières dangereuses en quantités limitées de Classe 3" est exigé par la réglementation IMDG.

IATA

ONU 1169 **Groupe de conditionnement** III
Catégorie 3 **Risque** -
Instructions de conditionnement (Cargo) 310 **Quantité maximale** 220 L
Instructions de conditionnement (Passager) 309 **Quantité maximale** 60 L

Remarques: "Quantité limitée".

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage	Le produit fait l'objet d'une classification conformément à la norme CEE/67/548. Pour usage professionnel seulement. Conformément à la législation, il n'est pas obligatoire d'afficher sur l'étiquette du produit, des renseignements concernant l'environnement.
Symboles	Xn - Nocif; Xi - Irritant; N - Dangereux pour l'environnement 
Phrase(s) de risque	Contient: limonene. R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R10 - Inflammable. R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	S24 - Éviter le contact avec la peau. S37 - Porter des gants appropriés. S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. S62 - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases de risques présentées en Section 3.	R10 - Inflammable. R36 - Irritant pour les yeux. R38 - Irritant pour la peau. R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Service de renseignement:	Technical Services Department. Mr. K. Anderson.
Sources de données	Fiches signalétiques des matières premières.
Informations supplémentaires	Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.
Révision	Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants : 15 - phrase(s) de risque.